

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2023

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 939)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 399

présenté par

M. Latombe, M. Mattei, Mme Brocard, M. Balanant, M. Turquois, M. Zgainski, M. Philippe Vigier, Mme Vichnievsky, M. Frédéric Petit, Mme Thillaye, M. Ramos, Mme Poueyto, Mme Maud Petit, M. Pahun, M. Ott, Mme Morel, M. Millienne, Mme Mette, M. Martineau, M. Lecamp, M. Mandon, Mme Luquet, Mme Lingemann, M. Laqhila, Mme Lasserre, M. Lainé, Mme Josso, Mme Jacquier-Laforge, M. Isaac-Sibille, M. Gumbs, Mme Perrine Goulet, Mme Ferrari, M. Geismar, Mme Gatel, M. Fuchs, Mme Folest, M. Cubertafon, M. Cosson, M. Falorni, M. Esquenet-Goxes, Mme Desjonquères, M. Daubié, M. Croizier, Mme Bergantz, M. Bru, M. Bourlanges, M. Bolo, M. Berta, M. Blanchet, Mme Babault, Mme Bannier et les membres du groupe Démocrate (MoDem et Indépendants)

ARTICLE 7

À la fin de l'alinéa 19, supprimer les mots :

« ainsi qu'une déclaration des intérêts détenus à date et au cours des cinq dernières années ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel.

Cet alinéa impose aux fournisseurs de traitements algorithmiques de fournir une déclaration des intérêts détenus à date et au cours des cinq dernières années.

Les situations dans lesquelles les fournisseurs seraient particulièrement susceptibles d'être exposés à des conflits d'intérêts semblent peu probables. En outre, la rédaction actuelle ne précise pas quel type de conflit d'intérêts il s'agit de conjurer. Par ailleurs, l'impératif d'impartialité s'impose d'ores et déjà à tous les domaines de l'action du Gouvernement, sans qu'il soit besoin de le préciser pour l'expérimentation de la vidéo intelligente, sauf à créer un décalage à contrario pour les textes qui ne le mentionneraient pas.

En conséquence, il est proposé de supprimer cette obligation de déclaration des intérêts.